

EN ROUTE POUR LE SUD 66

LE JOURNAL DE SUD EDUCATION DES PYRENEES-ORIENTALES

Solidaires - Unitaires - Démocratiques

UNE BONNE RENTREE LIBERALE

Patrice Bégnana

Libéral, notre nouveau ministre s'est immédiatement après sa nomination fait le chantre du dogme fondamental de son prédécesseur : un bon ministre se doit de supprimer le plus de postes possibles. Aussi a-t-il immédiatement endossé le projet de 16 000 nouvelles suppressions de postes. On a pu estimer que cela portera à 50 000 le nombre de postes supprimés, ou plutôt pour parler la langue officielle, économisés, depuis 2002.

Libéral, un ministre dont la formation est celle du marketing. Comment pourrait-il ne pas posséder une fine compréhension des problèmes de l'éducation qui, jusque là, ne l'avaient jamais intéressé ?

Libéral, même en ce qui concerne l'orthographe...

Pendant ce temps, les effets de la politique libérale se font sentir. Des tensions dans les remplacements des professeurs absents, des options qui disparaissent lentement mais sûrement, des effectifs un peu plus lourds dans certaines zones, la multiplication des postes sur plusieurs établissements, les amicales pressions pour que chacun ait le plus d'heures supplémentaires possible, des officines privées qui prospèrent et peuvent étaler leur prétention pédagogique à l'ombre d'avantages fiscaux consentis par l'État, une

Dispensé de timbrage **PERPIGNAN CTC**

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

P

SUD Éducation 66 - 3, impasse San Gil - 66000 Perpignan

Sud

Sommaire

Édito : Une bonne rentrée libérale	1-2
Action.....	2
Portrait d'un ministre qui le vaut bien	3
Autogestion : victoire des travailleurs de FASINPAT.....	3
Résistance pédagogique.....	4-5
Pourquoi se syndiquer à Sud Éducation ?	5-6
Indigne et indécent !.....	7
Demi-journées d'information syndicale dans le premier degré	8

UNE BONNE RENTRÉE LIBÉRALE

destruction de la carte scolaire qui laisse sur le carreau des élèves ou les met dans des situations difficiles.

La propagande n'est pas en reste. Ainsi le gouvernement veut-il que les fonctionnaires malades soient mieux contrôlés afin de faire la chasse aux fausses maladies. Mesure annoncée non pas pour être mise en œuvre, mais pour jeter en pâture à un certain électorat, l'image du rond de cuir qui ne fait rien ou de l'enseignant toujours en vacances. Ainsi le gouvernement creuse-t-il le déficit – 8% pour l'année prochaine – en aidant toujours plus ceux qui gagnent plus, tout en répétant inlassablement que la France vit au dessus de ses moyens, que le service public est un pur coût, une pure dépense qui ne produit jamais le moindre effet positif.

Et enfin l'annonce de la Réforme, la Déesse du libéralisme, la promesse d'une sorte de paradis débarrassé de toutes les dépenses publiques, où le service public se ferait gratuitement, où il n'y aurait plus aucun impôt, où l'intérêt privé gouvernerait toutes les relations humaines, où chacun serait un capital à faire fructifier et verrait dans les autres des concurrents, l'annonce de la

Réforme qui sera cette année celle du lycée et du recrutement des professeurs est l'horizon qui permet la basse besogne.

Dans les faits, les réformes réelles vont toutes dans le même sens : travailler plus pour gagner moins, être surveillé par des petits chefs qui bientôt pourront punir les récalcitrants lorsqu'ils seront transformés en chef d'entreprise sans aucune responsabilité, permettre lentement et sûrement au pur privé d'avancer ses pions en détruisant les conditions d'une instruction convenable.

L'air du temps ne semble pas à la lutte. Une certaine résignation semble s'installer dans les esprits. Le repli individualiste et narcissique le dispute parfois au cynisme le plus vulgaire chez les chantres du bon vieux temps.

Et pourtant, la grossièreté de la propagande gouvernementale ne peut que lasser toujours davantage. L'opinion est loin d'être dupe.

Gageons que la lutte nécessaire à laquelle nous travaillons permettra non seulement de résister mais surtout de transformer réellement l'école en autre chose qu'une machine de relégation sociale. ■

LUTTES

ACTION

Patrice Bégnana

Devant la baisse continue du délai de corrections de copies en philosophie et malgré l'augmentation du prix de la copie censée faire taire tout le monde, quelques professeurs de philosophie du centre de Perpignan ont décidé, lors de la session de juin, de ne pas rentrer les notes dans les délais impartis, mais le lendemain. Ils prévinrent donc de leur action les autorités compétentes, prêts à payer d'une journée de grève leur audace.

Après un échange de courriers électroniques, après quelques échanges téléphoniques qui révélèrent que le Recteur était présent pour demander à l'avance qui serait « gréviste », lesdits professeurs de philosophie ont obtenu, sans rien céder, 18 heures de délai supplémentaire.

Nul n'a été lésé. Les salaires ont été dûment payés. Voilà un petit fait de résistance qui montre, si besoin en était, que la servitude est souvent volontaire. ■

PORTRAIT D'UN MINISTRE QUI LE VAUT BIEN

Sud Éducation Morbihan

Luc-Marie Chatel est né en 1964 aux États-Unis. Études à la Sorbonne, DESS de Marketing en 1988. Il s'illustre en 1986 comme anti-gréviste dans son Université, alors mobilisée contre les réformes Devaquet. Il entre à l'Oréal, y devient DRH, jusqu'en 2002.

ULTRA LIBERAL, VOIRE PLUS SI AFFINITÉS

Luc Chatel rejoint très tôt les rangs de la Démocratie Libérale, le courant « madeliniste » de droite, qui abhorre tout ce qu'il peut du Service Public, et qui prône la concurrence débridée comme modèle universel.

L'ECOLE ? UNE ENTREPRISE COMME LES AUTRES !

Luc Chatel n'est pas un énarque, et il n'a jamais occupé de fonction dans l'Éducation Nationale –à la différence de Darcos, Bayrou, ... C'est une chance pour Sarkozy, car il est le plus à même d'accélérer la casse de l'Éducation Nationale en appliquant la gestion

entrepreneuriale version ultralibérale. Attendons-nous donc à des externalisations, à une « optimisation des services pour améliorer la rentabilité et suppression des charges inutiles »... Et à grand coup de com' (il n'est pas porte-parole du gouvernement pour rien).



LA FRANCHE DÉCONNE, CE GARS-LÀ

Heureusement pour nous, ce ministre est un adepte de la grosse poilade. Car, alors qu'il était DRH de l'Oréal, alors qu'il dégraissait, optimisait, externalisait... il n'en perdait pas pour autant son sens de l'humour : « *ses anciens collègues évoquent des batailles de mousse à raser dans les bureaux, et décrivent un type sympa, doté d'un vrai talent comique, et d'une certaine audace potache vis-à-vis de sa hiérarchie* » (l'Express, 12 août 2009)

Vraiment, on estime encore mal quelle chance on a d'avoir un ministre aussi boute-en-train : vivement les premières grèves et manifs... ■

AUTOGESTION

Le Conseil Fédéral de la Fédération des syndicats SUD Éducation, membre de l'Union syndicale SOLIDAIRES (France)

- Salue la splendide victoire des travailleuses et travailleurs de FASINPAT (« Fabriquer sans patron ») ex-Zanón (Neuquén, Argentine) que représente l'expropriation définitive de l'entreprise le 20 août dernier et sa remise au collectif de travailleuses et travailleurs qui l'ont fait tourner avec ténacité depuis sept ans malgré tous les obstacles (attaques répétées du patronat et de l'État). Ils et elles ont démontré ainsi au monde entier la viabilité et l'efficacité économique de la production sous contrôle ouvrier.

- Salue aussi chaleureusement l'application par le Syndicat des Céramistes de Neuquén du principe de la rotation des mandats à l'occasion du renouvellement de la Commission Exécutive du syndicat le 3 septembre dernier. Ce principe et celui de l'assemblée comme organe suprême de représentation des travailleurs et travailleuses, qui figurent dans nos propres statuts et auxquels nous sommes très attachés, sont la garantie de la démocratie dans le syndicat et de la participation de toutes et tous au combat pour l'émancipation de la classe laborieuse. Merci à la Commission Exécutive sortante pour tout le travail accompli, et meilleurs souhaits de réussite à la nouvelle Commission Exécutive.

Paris, le 18 septembre 2009

RÉSISTANCE PÉDAGOGIQUE

Un fonctionnaire, rappelons-le, est payé pour "fonctionner". Et fonctionner, c'est obéir. Les inspections ont pour objectif, entre autres, de vérifier la conformité de l'action de l'enseignant avec les directives qui lui sont données.

Or les enseignants sont aujourd'hui nombreux à sortir de ce cadre :

- 170 directeurs refusent publiquement le renseigner Base-élève...
- Près de 2747 s'affichent comme "désobéisseurs pédagogiques" : refusant d'appliquer les programmes 2008, aménageant les aides personnalisées, refusant les évaluations telles qu'elles ont été imposées en CM2 etc...

Or, il semble utile de compléter les informations parcellaires concernant ces enseignants. De nombreuses déclarations tendent à minimiser cette action et dénigrer leurs acteurs. En effet, qui sont ces enseignants qui prennent des postures de résistants, comme si la république était menacée, et se croient des héros en refusant d'aider les élèves en difficulté ?

Charte de la résistance pédagogique des enseignants du primaire

Les « réformes » structurelles et pédagogiques imposées par le ministère de l'Education Nationale ne permettent pas de construire une école équitable, humaine et respectueuse de tous les enfants. Elles conduisent à la déconstruction de l'école publique en vue de l'ouvrir au secteur marchand.

Notre devoir est d'y résister.

En adhérant à la présente charte, je m'engage à agir dans le sens d'une éducation et d'un enseignement qui visent à :

1. respecter les droits de l'enfant tels que définis dans la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, notamment le droit à une éducation de qualité pour tous, le droit à l'épanouissement et au développement harmonieux de l'enfant.
2. favoriser l'autonomie et la responsabilité de l'enfant, être doué de raison et de conscience.



PREMIER DEGRÉ

3. contribuer à la construction de sa pensée par une pédagogie privilégiant la coopération et le raisonnement, plutôt que la compétition et la simple répétition d'automatismes.

4. apprendre à s'exprimer, lire, écrire, compter aux élèves en les mettant en situation de réflexion et d'échanges.

5. assumer une autorité éducative, opposée à l'autoritarisme, fondée sur le respect de la liberté de conscience, le respect mutuel et la légitimité de règles élaborées ensemble.

6. réaliser des évaluations constructives qui permettent de mesurer réellement les progrès des élèves et de favoriser l'estime d'eux-mêmes.

7. créer les conditions de coopération au sein de la communauté éducative (Enseignants-RASED-Parents...) et au sein de la classe qui aident

chaque enfant à entrer dans les processus d'apprentissage et à surmonter ses difficultés.

8. promouvoir une réflexion sur l'aménagement du temps de vie de l'enfant à l'école qui respecte ses rythmes chrono-biologiques.

En signant cette Charte, j'entre en résistance en n'appliquant pas tout ou partie des dispositifs contraires aux valeurs de respect, de coopération et de progrès. Je revendique, en conscience, par loyauté envers le service public d'éducation, et au nom de la liberté pédagogique inscrite dans la loi, la possibilité de mettre en place toute alternative pédagogique dans l'intérêt des enfants.

À signer sur le site:

<http://resistancepedagogique.org>

SYNDICALISME

POURQUOI SE SYNDIQUER À SUD ÉDUCATION ?

FONCTIONNEMENT

SUD éducation 66 syndique des personnels de l'éducation nationale des Pyrénées Orientales. C'est un syndicat à part entière et non pas une section d'un syndicat national.

Il a donc la maîtrise de ses positions et de ses actions. Celles-ci s'élaborent en Assemblées Générales, ouvertes à tous les adhérents.

Parce que l'action syndicale ne saurait se limiter aux frontières d'un département et doit avoir une force nationale, les syndicats SUD éducation constituent la fédération SUD éducation. Ce cadre national élabore les positions et stratégies nationales, à partir du travail des syndicats départementaux. Dans les syndicats SUD éducation, il n'y a aucun déchargé à plein temps. Tous les militants continuent d'exercer leur métier sans se couper de leurs collègues.

SUD éducation est membre de l'Union

syndicale Solidaires. Cette structure unit l'ensemble des syndicats SUD dans la diversité des activités professionnelles (SUD PTT, SUD Rail, SUD Santé, SUD Michelin, SUD étudiant, etc.)

POURQUOI ?

Malgré toutes les enquêtes d'opinion qui indiquent un rejet important, par nos concitoyens, de la politique économique et sociale menée actuellement, malgré le désaveu qu'ont constitué les élections municipales, le président de la République et le gouvernement poursuivent implacablement leur projet : démanteler toutes les protections sociales héritées des combats du passé pour imposer au forceps un nouveau modèle social au service des plus riches. Dans cette situation, il est illusoire de penser faire l'économie d'un affrontement avec le gouvernement. Il faut, au contraire, préparer les

conditions pour que cet affrontement inévitable soit victorieux en faisant converger toutes les mobilisations pour mettre un coup d'arrêt aux attaques actuelles et imposer une autre politique économique et sociale.

Pour construire cette riposte, nous vous appelons à rejoindre SUD Éducation et les syndicats de l'Union SOLIDAIRES.

Parce que les actions de résistance et de transformation sociale ne sont pas, loin s'en faut, le fait du seul syndicalisme, SUD Éducation est investi en tant que tel dans des mouvements de lutte aux côtés de militants syndicaux, de militants associatifs et de citoyens engagés. Il en va ainsi de notre participation à la construction d'un collectif unitaire contre Base-Elèves et le fichage généralisé de la population.

SUD ? ... POURQUOI PAS "NORD"?

S.U.D. SONT LES INITIALES DE:

SOLIDAIRES : parce que l'exclusion, la misère et la précarité se développent plus que jamais dans le privé comme dans le public, en France comme ailleurs. Pauvreté, chômage, xénophobie, sexisme : autant de fronts, autant de luttes. Nous soutenons activement l'ensemble de celles et de ceux qui souffrent de la fragilité de leur situation sociale et professionnelle, qui sont sans travail, sans logement, sans papiers, etc., et qui se battent quotidiennement pour la reconnaissance de leurs droits.

UNITAIRES : parce que c'est faire le jeu des pouvoirs institués que de sectoriser les luttes et d'éparpiller les revendications, nous sommes un syndicat résolument intercatégoriel, de la maternelle à l'université. Et nous voulons rassembler dans un même syndicat tous les acteurs de l'école sans condition de statut ni de grade... SUD Éducation veut lier les intérêts des travailleurs de l'Éducation nationale à ceux des autres secteurs professionnels. SUD Éducation est membre de l'Union syndicale SOLIDAIRES avec SUD PTT, SUD Rail, SUD Santé Sociaux, le SNUI (Impôts), SUD Michelin, SUD Étudiant, etc... L'Union syndicale Solidaires compte près de 100 000 adhérents.

DÉMOCRATIQUES : parce que le syndicalisme ne saurait être une science réservée aux professionnels des dossiers et de la négociation. Il est l'affaire de celles et ceux qui, dans leurs établissements, tentent de faire valoir leur droit à la parole et de décider de leur avenir. Le syndicat est l'affaire de tous les adhérents, et non de "clients" qui délègueraient leur pouvoir à des professionnels, pensant et décidant pour eux.

La rotation des mandats, la limitation des décharges syndicales à un mi-temps, le fonctionnement en Assemblées Générales régulières, la possibilité pour tout adhérent de participer à la vie du syndicat sont les exigences démocratiques fondatrices de SUD éducation.

QUESTION FREQUEMMENT POSEE :

SI JE COMPARE LES MONTANTS DES COTISATIONS DE SUD À CELLES D'AUTRES SYNDICATS, VOUS ÊTES PLUS CHERS !

NON ! NOS COTISATIONS SONT À L'IMAGE DE NOTRE PHILOSOPHIE : SI VOUS GAGNEZ PEU, VOUS PAYEZ PEU ; PLUS VOUS GAGNEZ, PLUS VOUS PAYEZ... LÀ AUSSI SE SITUE LA SOLIDARITÉ... COMPAREZ DONC AUSSI LES DÉBUTS DE CARRIÈRE.



INDIGNE ET INDÉCENT !

Union syndicale Solidaires

Paris, 24 septembre 2009

Ce mercredi 23 septembre, Jean-François Copé, président du groupe UMP à l'assemblée nationale, annonce qu'il vient d'acter avec Eric Woerth, Ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État, la fiscalisation à l'impôt sur le revenu des indemnités journalières versées par la Sécurité sociale aux salariés suite à un accident du travail.

De quoi s'agit-il ? Cette indemnité (qui n'est pas un salaire) est versée aux salariés par la branche AT/MP de l'assurance maladie en cas d'arrêt de travail suite à un accident du travail. Pendant les 28 premiers jours d'arrêt de travail, l'indemnité journalière est égale à 60 % du salaire journalier de base, puis elle passe à 80 %. Fiscaliser ces sommes, comme le souhaitent les parlementaires UMP avec le soutien du gouvernement, reviendrait à les considérer comme un revenu.

Or ces sommes ne sont ni plus ni moins qu'une indemnité réparatrice d'un préjudice subi, préjudice qui met le salarié dans l'incapacité totale, pour une durée plus ou moins longue, de subvenir par lui-même à ces besoins essentiels. De plus, cette réparation est loin d'être totale et

satisfaisante et ne couvre en aucun cas l'ensemble des préjudices subis.

A ce compte là, et en poursuivant la même logique, il faudra bientôt imposer les indemnités de licenciement versées dans le cadre d'un plan social ou les dommages et intérêts obtenus par les victimes devant la justice ! A moins qu'il ne faille inviter tous les salariés victimes d'un accident du travail à demander réparation devant un tribunal.

Nos parlementaires et ministres devraient, plutôt que de venir avec indécence racler les poches des victimes, se pencher sur les raisons et les causes de l'augmentation importante du nombre d'accidents du travail et de maladies professionnelles.

Pour l'Union syndicale Solidaires, une indemnité réparatrice ne peut en aucun cas être assimilé à un salaire et encore moins être assimilée à une niche fiscale. La majorité et le gouvernement montrent chaque jour un peu plus leur volonté de faire les poches des salariés. Après les malades, c'est le tour des victimes du travail, dont le nombre s'accroît avec la crise. Là comme ailleurs, ce n'est pas à nous de payer leur crise ! ■





3, impasse San Gil
66000 PERPIGNAN

tél. : 06.84.89.01.17

e-mail :
sudeducation.66@laposte.net

site web
départemental :
www.sudeducation66.org

Site web
national :
www.sudeducation.org

Permanences :
Mardi, jeudi et vendredi

L'Équipe Syndicale de SUD Éducation 66 :

- Francis Maury (déch. 6h)
- David Caillon (6h)
- Emmanuel Peroy (3h)
- Marc Anglaret (3h)
- Ariane Augé
- Nicolas Pierre
- Benjamin Garcia
- Patrice Bégnana
- Michel Benkemoun
- Patrick Billard
- Pauline Gairin-Calvo
- Nicolas Lambert

En route pour le Sud 66 Trimestriel

N°23 - Septembre / Octobre /
Novembre 2009

N° de CPPAP : 0913 S 06756

Directeur de publication :
Benjamin Garcia

Journal imprimé par
SUD Éducation 66
3, impasse San Gil
66000 Perpignan

DEMI-JOURNÉES D'INFORMATION SYNDICALE

SUD ÉDUCATION 66 ORGANISE DEUX DEMI-JOURNÉES D'INFORMATION SYNDICALE DANS LE PREMIER DEGRÉ :

MERCREDI 21 OCTOBRE 2009

**École élémentaire publique de Canohès,
de 09h00 à 12h00.**

MERCREDI 18 NOVEMBRE 2009

**École élémentaire publique Jean Jaurès
de Perpignan, de 08h30 à 11h30.**

- Les RISTT sont déduites du temps de service hors enseignement.
- Aucune animation pédagogique "obligatoire" ne peut faire obstacle à la participation à une RISTT.

RAPPEL : extrait de la circulaire (dite Le Goff en raison du nom du signataire qui est directeur général des ressources humaines). Il est demandé aux Recteurs et aux Inspecteurs d'Académie « **d'éviter de placer ces heures d'information pendant les heures consacrées à l'enseignement** » et donc de « **mettre en place ces heures d'information sur la partie du service que les enseignants n'effectuent pas devant élèves** ».

Ainsi les RISTT (2×3 heures) peuvent se déduire des (108 - 60) = 48 heures comprenant : Conseil d'École (6 heures), travaux en équipe enseignante (24 heures), Animations Pédagogiques (18 heures). Il vous suffit d'en informer votre IEN et de comptabiliser ces 3 ou 6 heures.

Modèle de lettre à l'IEN :

Nom :
Prénom :
Fonction :
Établissement :

à IEN
Inspection Académique des P.O.

Objet : participation à une demi-journée d'information syndicale

Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation Nationale, circonscription

Conformément au décret n°82-447 du 28 mai 1982 relatif au droit syndical, j'ai l'honneur de vous informer que je participerai à la réunion d'information syndicale organisée par le syndicat SUD Éducation 66 le deà....., sur l'école de

Veuillez accepter, Monsieur, l'assurance de mes respectueuses salutations.
A....., le